



COMMUNICATION CORONAVIRUS (COVID 19)

Le 12/03/2020

L'APAJH Yvelines et le GCSMS BDS sont attentifs à l'évolution de la situation dans notre territoire. En tant que cadre, votre rôle est essentiel, et il vous appartient de :

- ❖ Relayer auprès de vos **collaborateurs les recommandations du ministère des Solidarités et de la Santé et de l'ARS** sur le confinement qui n'est plus recommandé, et les démarches à suivre en cas d'apparition de symptômes ;
- ❖ Rappeler les mesures de prévention dites « **mesures barrières** » qui s'appliquent comme pour toute maladie infectieuse, respecter les mesures habituelles d'hygiène qui peuvent aider à limiter la propagation du coronavirus :
 - Se laver fréquemment les mains,
 - Tousser ou éternuer dans son coude,
 - Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter après usage.
- ❖ Signaler **au plus tôt** (*après les démarches préconisées par les Autorités*) le nom des professionnels ou usagers concernés et relevant de votre Direction à la Cellule de crise associative, afin de permettre le recensement des cas et le suivi par la médecine préventive ;
- ❖ **Limiter les déplacements non indispensables** pour vous-même, les salariés et usagers.
- ❖ Eviter l'organisation d'événements collectifs.

1. Cas particulier d'un circuit usagers/professionnels : Visite à Domicile

- ❖ Appeler systématiquement l'utilisateur avant de se déplacer en tenant le discours suivant « *Afin de limiter le risque pour tous dans le contexte actuel de pandémie, pouvez-vous me dire :* »
 - ✓ *Est-ce que vous toussiez ?*
 - ✓ *Est-ce que votre enfant ou une personne vivant avec vous toussent ?*
 - ✓ *Avez-vous de la fièvre ? est-ce que votre enfant ou une personne vivant avec vous a de la fièvre ? »*
- ❖ Conduite à tenir si l'utilisateur ou son entourage proche est symptomatique :
 - Si fièvre et/ou toux et/ou problèmes respiratoires : « *Malheureusement, nous devons reporter la visite. Nous vous conseillons d'appeler le 15. Nous vous proposons de nous recontacter afin de reprogrammer la visite* ».

2. Sources de communication

Plutôt que de se déplacer chez son médecin ou aux urgences, il faut appeler le 15.

Pour les **personnes sourdes et malentendantes**, c'est le **114**, numéro d'urgence mis en accessibilité totale, qui doit être contacté.

- ❖ **La DGCS (Direction générale de la cohésion sociale)** a diffusé, de son côté, des recommandations actualisées à l'attention des établissements et services accueillant des personnes âgées et handicapées précisant la conduite à tenir envers les publics et les professionnels. Pour ces derniers, une task force (ou organisation temporaire) a été créée au sein du Centre opérationnel de régulation et de réponse aux urgences sanitaires et sociales (CORUSS). Une adresse mail dédiée recueille par ailleurs leurs interrogations : dgcs-alerte-covid@social.gouv.fr

Coronavirus COVID-19

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

Plateforme téléphonique d'information :
0 800 130 000 (appel gratuit)

En cas de fièvre, toux, difficultés à respirer, au retour d'une zone touchée par le virus, composez le 15

